

## LA LOCALISATION DU CIMETIERE DES PROTESTANTS A ROCHEFORT

Sur un plan de Rochefort daté de 1688, qui est bien connu, figure un « cimetière des huguenots », le long de l'actuelle rue Denfert-Rochereau, à peu près à mi-chemin entre la rue Gambetta et la rue Pasteur. D'après l'échelle, il mesure en longueur une quarantaine de toises, soit environ 80 mètres. On ne peut le situer par rapport à la rue Voltaire, qui n'existe pas encore<sup>1</sup>. Nous ne l'avons pas mentionné dans notre article sur les rues du faubourg au XVII<sup>e</sup> siècle et au XVIII<sup>e</sup><sup>2</sup> parce que notre documentation était alors insuffisante pour le localiser précisément.

Il se trouve qu'il se confond avec un terrain de la fabrique loti en 1692 par les marguilliers de l'église Notre-Dame, sous le nom de « la Brosse ». Ce terrain, divisé en 8 parcelles pour le lotissement, mesure 236 pieds en longueur, sur la rue Denfert-Rochereau, soit environ les 80 mètres du cimetière, et 110 à 111 pieds en largeur, soit environ 36 mètres. Aucun des actes de vente ou d'arrentement ne signale qu'il s'agit de l'emplacement du cimetière abandonné. Cependant, un acte du 2 mai 1759, qui concerne un des lots de 1692, le signale expressément : « petite maison, rue Notre-Dame, au lieu-dit anciennement appelé le cimetière des huguenots, comprenant deux chambres, un appent au milieu, jardin derrière, droit de puisage au puits qui est dans la rue, contenant en totalité 22 pieds de face sur 128 de profondeur, sujette à 7 sols et 2 deniers de cens à la seigneurie des Ouillères et à 22 sols 4 deniers de rente annuelle à la fabrique de Notre-Dame, confrontant ... à l'est à la rue Notre-Dame »<sup>3</sup>.

Les 22 pieds de face et les 22 sous 4 deniers de rente permettent d'identifier l'un des lots de 1692, même si la profondeur de 128 pieds diffère des 110 pieds attribués à ce lot<sup>4</sup>. On apprend en 1759 que le terrain de la fabrique est de la seigneurie des Ouillères, ce qui n'est pas pour nous étonner car les baillettes de 1692 signalent cette seigneurie en confrontation, à l'ouest. Le fait est d'ailleurs confirmé par une déclaration fournie par les marguilliers à la seigneurie des Ouillères : « pour raison d'un emplacement appartenant à la fabrique, situé au lieu anciennement appelé la Brosse ou cimetière des gens de la religion prétendue réformée, ladite déclaration reçue par Barbereau, notaire, le 15 mai 1763 »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> La rue Voltaire est dite « rue commencée », le 25 juin 1692, quand les fabriqueurs baillent à rente à Pierre Dubois un emplacement de terre de 40 pieds sur 111, à la Brosse, « confrontant au midi à la rue commencée qui conduit à la forêt, au nord à la fabrique, à l'orient au chemin de l'église au moulin du Bois, à l'occident aux terres dépendant de la seigneurie des Ouillères » (notaire Gabet).

<sup>2</sup> Dans *Roccafertis*, 3<sup>e</sup> série, tome III, n° 20, septembre 1997, p. 184 et suivantes.

<sup>3</sup> Tayeau, XXI, liasse 101, pièce n° 29.

<sup>4</sup> Deux parcelles de mêmes dimensions correspondent, toutes deux baillées le 28 juillet 1692, respectivement à Louis Delaprée et à Pierre Foucher (notaire Gabet).

<sup>5</sup> Bessières, inventaire du 19 juin 1788.

110 pieds	
Foucher	22 pieds
Delaprée	22 pieds
Moreau	24 pieds
Racleau	24 pieds 1/2
Grezy	20 pieds
Ribour	44 pieds
Grandjean	40 pieds
Dubois	40 pieds
111 pieds	

#### Le lotissement de 1692

**À droite rue Denfert-Rochereau ; en bas rue Voltaire**

C'est donc dans un terrain de la seigneurie des Ouillères appelé la Brousse que le cimetière a été installé. D'après C. Gabet, celui-ci a été utilisé au moins jusqu'en 1679<sup>6</sup>. Il est probable qu'il a été interdit après la révocation de l'édit de Nantes en 1685, saisi puis donné à la fabrique qui n'a pas perdu de temps pour le lotir. Nous ignorons si la communauté huguenote a payé un cens au seigneur des Ouillères. Même ignorance en ce qui concerne la fabrique. Toutefois, le cens signalé en 1759 a dû s'appliquer aux parcelles dès 1692, bien qu'aucune des baillettes ne le mentionne. Dernière remarque : lors du lotissement, le cimetière était abandonné depuis 13 ans au plus. On peut s'étonner que les fabriciens n'aient pas mentionné qu'ils cédaient l'emplacement par morceaux, mais les acquéreurs ne devaient pas ignorer qu'ils allaient construire sur les restes de « religionnaires ».

Jacques Duguet

---

<sup>6</sup> C. Gabet, dans « Rochefort 1666-1966, mélanges historiques », p. 65.